

10 millions de dollars de bonus en cash !

Les rémunérations parfois exorbitantes des traders font souvent couler de l'encre, tout comme les salaires des dirigeants des banques. Pourtant il existe un métier ignoré du grand public où les rémunérations dépassent actuellement largement celles des traders : celui de broker.

Les brokers, ou courtiers en Bourse, gèrent les investissements de leurs clients et travaillent en association avec les traders pour tirer leurs gains vers le haut. Les volumes traités par les brokers n'ont cessé de grossir depuis 20 ans, donnant au métier une nouvelle dimension. Cette profession est désormais difficilement accessible, uniquement via les formations en finance de marché les plus reconnues. Des sociétés de courtage occupent désormais des positions aussi prestigieuses que les grandes banques d'investissement.



A commencer par Morgan Stanley Smith Barney, une société de courtage américaine ancienne, créée en 1930 qui a une nouvelle influence depuis le début du siècle. Morgan Stanley est l'illustration même de ces sociétés de courtage qui ne connaissent pas la crise et peuvent se permettre de rémunérer leurs meilleurs talents à coups de millions de dollars.

Ces quatre dernières années les brokers de Morgan Stanley ont été gâtés : plus du tiers de l'effectif a reçu à la fin de l'année la totalité de ses bonus en cash. La peur de voir ses meilleurs éléments passer à la concurrence ou monter sa propre structure pousse l'entreprise à gonfler les « fees » des brokers, jusqu'à plusieurs millions de dollars.

C'était le cas pour Mark Curtis en 2010 et 2011, élu à deux reprises broker de l'année par Morgan Stanley. L'entreprise lui versa donc 10 millions de dollars en cash en guise de bonus de fin d'année.

La rémunération variable du broker dans un groupe américain n'est donc pas limitée comme en Europe, et les bonus sont délivrés en une seule fois. Toutefois des groupes comme Morgan Stanley Smith Barney ont développé un mode de paiement particulier pour garder leurs éléments stars : le bonus est considéré comme un prêt qui ne sera pas repris si l'employé travaille encore plusieurs années dans le groupe. S'il quitte son poste un an après avoir touché son bonus il devra le rembourser aux deux tiers, deux ans après au tiers, trois ans après il peut le garder entièrement.